

VILLE DE MONTMÉLIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 MAI 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 3 mai 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 13 mai 2024 à 20h00**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 -	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 - TEIXERA Lucie
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 -
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Brigitte GRANDCHAMP, MARANDET Yannick (pouvoir à CHEVROT Vincent), CEFALU Alexia (pouvoir à FAVRE Michelle).

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 13-05-2024/26

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'ASSOCIATION « ACC CŒUR DE SAVOIE ENERGIE »

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Début avril 2024, la société ARTEA, exploitant la centrale Hydroélectrique de Chavort sur la commune de Montmélian, s'est rapprochée de la collectivité afin de lui proposer une opération d'autoconsommation dont l'un des avantages est sa capacité de production quasiment ininterrompue.

La centrale hydroélectrique produit aujourd'hui 7 GWh et anticipe une production d'environ 13 GWh après travaux ; pour information la consommation annuelle de la Ville de Montmélian est de 1.2 GWh.

A l'issue de cette rencontre, la Ville a orienté la société ARTEA vers la Communauté de Communes Cœur de Savoie qui bénéficie d'une solide expérience dans le domaine de l'autoconsommation collective. Pour mémoire, la commune bénéficie depuis novembre 2023 du réseau développé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie, à partir des

Délibération n°26/24 du Conseil Municipal du 13.05.2024 - Autoconsommation collective : adhésion de la Communauté de Communes à l'association « acc cœur de Savoie Energie »

équipements photovoltaïques installés sur l'ombrière de l'aire de co-voiturage de la Chavanne (au prix unitaire de 170€ HT le MWh), cela en attendant d'autoconsommer l'énergie produite par ses propres installations et ainsi sortir ses bâtiments de ce dispositif.

Pour rappel, la possibilité d'autoconsommation est autorisée dans le cadre du marché passé au sein du groupement de commandes avec le SDES (Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie).

Pour envisager cette nouvelle opération d'autoconsommation, Il est proposé de créer une Personne Morale Organisatrice (PMO) permettant d'associer d'autres acteurs que la Communauté de communes et ses communes membres dans les projets d'autoconsommation sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Cœur de Savoie et d'associer les moyens de production de la société ARTEA sur l'opération d'autoconsommation collective alimentée aujourd'hui par l'ombrière de la Chavanne.

Cette PMO, dénommée « ACC CŒUR DE Savoie Energie » est créée sous forme associative. Les membres fondateurs en seraient les deux collectivités initiatrices du projet, soit la Communauté de communes Cœur de Savoie et la Commune de Montmélian. Les autres producteurs d'électricité intéressés par le modèle de l'autoconsommation collective, à l'instar de la Société ARTEA, seraient membres actifs, de même que les futurs acheteurs de cette électricité verte (personnes morales de droit public ou privé, voire personnes physiques).

Chaque membre actif fondateur est représenté par deux délégués désignés par l'organe délibérant concerné.

Les modalités de contractualisation définies dans les conditions générales et particulières de vente d'électricité prévoient un prix unitaire de 120 € HT du MWh pour 2024.

Considérant l'opportunité d'associer à partir du 01/06/2024 les moyens de production de la société ARTEA sur l'opération d'autoconsommation collective alimentée aujourd'hui par l'ombrière de la Chavanne ;

Considérant les statuts de l'association « ACC Cœur de Savoie Energie » annexés à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADHERE** à l'association « ACC Cœur de Savoie Energie »,
-
- **DESIGNE** Madame le Maire et Yves PAVILLET pour représenter la Ville de Montmélian,
- **INSCRIT** si besoin au budget de la Ville une cotisation définie lors de l'Assemblée Générale Constitutive.

AINSI DELIBERE LES JOUR

MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

